



## Adaptateur USB – Parallèle

Réf. : 491341

### Introduction

L'adaptateur USB – Parallèle *Thesys* vous permet de connecter une imprimante parallèle au port USB de votre ordinateur.

### Caractéristiques

- Conforme à la norme USB 1.1
- Pour imprimante parallèle
- Compatible bi-directionnalité IEEE1284
- Compatible Win 98/ME/2000/XP

### Installation

#### Win 98 :

- Ordinateur allumé, connectez l'adaptateur *Thesys* à un port USB disponible de votre ordinateur.
- L'assistant de recherche de nouveau périphérique apparaît à l'écran, cliquez sur *Suivant*.
- Sélectionnez *Rechercher le meilleur pilote pour votre périphérique* et cliquez sur *Suivant*.
- Insérez le CD-ROM livré avec l'adaptateur *Thesys* dans le lecteur de CD-ROM de votre ordinateur.
- Cochez uniquement la case *Définir un emplacement* puis cliquer sur *Parcourir*.
- Double cliquez sur l'icône représentant votre lecteur de CD-ROM puis sur 491341 ⇒ Win98&ME. Cliquez ensuite sur *OK* puis sur *Suivant*.



## Adaptateur USB – Parallèle

Réf. : 491341

- Suivez ensuite les instructions à l'écran pour terminer l'installation.

#### Win ME :

- Ordinateur allumé, connectez l'adaptateur *Thesys* à un port USB disponible de votre ordinateur.
- L'assistant d'ajout de nouveau matériel apparaît à l'écran.
- Sélectionnez *Spécifier l'emplacement du pilote* puis cliquez sur *Suivant*.
- Insérez le CD-ROM livré avec l'adaptateur *Thesys* dans le lecteur de CD-ROM de votre ordinateur.
- Cochez uniquement *Définir un emplacement* puis cliquez sur *Parcourir*.
- Double cliquez sur l'icône représentant votre lecteur de CD-ROM pour en afficher le contenu puis sur 491341 ⇒ Win98&ME. Cliquez ensuite sur *OK* puis sur *Suivant*.
- Suivez ensuite les instructions à l'écran pour terminer l'installation.

#### Win 2000 et Win XP

- Ordinateur allumé, connectez l'adaptateur *Thesys* à un port USB disponible de votre ordinateur.
- Win 2000 et Win XP ne nécessitent pas de pilote supplémentaire pour votre adaptateur, l'installation se fait automatiquement.



### Vérification de l'installation

Une fois l'installation de votre adaptateur Thesys effectuée, vérifiez qu'il apparaît bien dans les périphériques installés.

Pour cela, allez dans le Panneau de configuration de Windows® puis dans Système. Dans l'onglet Matériel, double cliquez sur *Contrôleur de bus USB*.

- Win 98 et Win ME : l'adaptateur apparaît sous le nom « Prise en charge d'impression USB ».
- Win 2000 et Win XP : l'adaptateur apparaît sous le nom « USB - Parallel bridge » ou « USB to parallel port ».

Toujours dans l'onglet *Matériel*, double cliquez sur *Ports (COM et LPT)* et assurez vous que l'adaptateur *Thesys* apparaît dans la liste.

### Installation de l'imprimante

- Eteignez votre ordinateur et votre imprimante.
- Connectez l'adaptateur *Thesys* au port Centronics®36 de l'imprimante. Mettez votre imprimante en marche.
- Rallumez votre ordinateur et connectez le port USB de l'adaptateur Thesys au port USB de votre ordinateur.
- Si votre imprimante était déjà installée sur votre ordinateur, cliquez sur *Démarrer* dans la barre de tâche Windows® puis sur *Paramètres* et sur *Imprimantes*. Repérez votre imprimante dans la liste et faites un clic droit dessus à l'aide de votre souris puis cliquez sur *Propriétés*.
- Cliquez dans l'onglet *Détails* ou *Ports* (Win 2000 / XP)



et affectez le port LPT2 « USB to parallel port » correspondant à l'adaptateur *Thesys* pour Win 98 et ME. Pour Win2000 et Win XP vous devez affecter le port « USB001 virtual printer port for USB ».

- Si votre imprimante n'a jamais été installée sur votre ordinateur, cliquez sur *Démarrer* dans la barre de tâche Windows® puis sur *Paramètres* et sur *Imprimantes*. Double cliquez sur l'icône *Ajout d'imprimante* et suivez les instructions à l'écran. Lorsque le système vous demande quel port d'imprimante utiliser, indiquez le port LPT2 : (*USB to parallel port*) correspondant à votre adaptateur *Thesys* pour Win98 et Me ou indiquez « USB001 virtual printer port for USB » pour Win 2000 et XP.
- Suivez ensuite les instructions à l'écran pour terminer l'installation.

## Adaptateur USB – Parallèle

Réf. : 491341

**Important :** Les informations contenues dans ce document sont susceptibles de changer sans avis préalable. La société OMENEX ne peut être tenue pour responsable des dommages ou pertes financières liés à une mauvaise utilisation ou une utilisation non conforme du produit.

En cas de dysfonctionnement, n'essayez pas d'ouvrir ou de réparer vous-même le produit, faites appel à un professionnel. Evitez tout contact entre le produit et de l'eau ou toute substance susceptible de l'endommager.

Ce document ne peut être reproduit ou transmis par quelque moyen que ce soit électroniquement ou mécaniquement sans une permission expresse écrite émanant de la société OMENEX.

Les noms, marques et références cités à titre indicatif dans ce document sont déposés par leur propriétaires respectifs.

**Normes FCC :** Ce produit génère et utilise la fréquence radio pouvant causer des interférences aux réceptions de radio et de télévision s'il n'est pas installé ou utilisé correctement. Ce produit a été testé et est conforme aux limites des périphériques informatiques de Class B, en conformité avec les spécifications contenues dans le chapitre 15 des Normes FCC. Ces spécifications sont faites pour apporter une protection raisonnable contre de telles interférences. Toutefois, ce type d'interférences peut arriver, principalement lorsque l'on branche ou que l'on débranche le produit. Si tel était le cas, vous pouvez y remédier en procédant comme suit :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre le produit et le récepteur.
- Reliez le produit à une prise électrique différente de celle à laquelle est relié le récepteur.
- Consultez votre revendeur ou un spécialiste.



■ : Ne jetez pas les appareils hors d'usage avec les ordures ménagères. Les substances dangereuses qu'ils contiennent peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Faites reprendre ces appareils par votre distributeur ou utilisez les moyens de collecte sélective mis à votre disposition par votre commune.